



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 17 février 2020, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Étaient également présents :

Mme Catheline Boucher, Grains de Soleil Côte-Nord

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Rés. no
2020-019**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2020-020

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 1^e séance ordinaire de l'année 2020.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 9 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 1^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.2 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.3 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Demande d'aide financière - Les Fermières de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Les Fermières de Chute-aux-Outardes pour le paiement de leur loyer annuel;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des OBNL en vigueur à la Municipalité de Chute-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De rejeter la demande.
- ii. De référer la demande pour qu'elle soit analysée via le processus prévu à la politique de reconnaissance des OBNL en vigueur à la Municipalité de Chute-aux-Outardes.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no
2020-021



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2020-022

8.1 Demande d'autorisation pour ralentissement routier - Maison des jeunes Le SPOTH

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de la maison des jeunes le SPOTH, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier, visant la collecte de fonds pour le financement de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le projet de la maison des jeunes Le SPOTH, dans la tenue d'une collecte de fonds pour le financement de ses activités;
- ii. Que la municipalité autorise la tenue d'un ralentissement routier le 16 mai 2020 ou bien le lendemain en cas de pluie;
- iii. D'autoriser le service de sécurité incendie de la municipalité à assister la maison des jeunes dans la sécurité de cette activité, entre autres, par la gestion de la sécurité entourant l'activité, incluant l'utilisation de ressources municipales à cette fin.

Rés. no
2020-023

8.2 Rapport d'approbation des états financiers 2017 de l'Office d'habitation de Manicouagan

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec nous a transmis son rapport d'approbation des états financiers vérifié de l'Office Municipale d'Habitation de Chute-aux-Outardes, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le rapport financier fait état de dépenses non autorisées pour une somme de 8 177\$, somme qui devrait être entièrement assumée par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas l'intention de verser ces montants supplémentaires sans explications des intervenants;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. De refuser le rapport d'approbation transmis par la



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-024**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Société d'habitation du Québec;

- ii. De solliciter une rencontre entre la direction de l'Office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes, la direction de la municipalité et l'agente de la Société d'habitation du Québec, afin de clarifier la situation.

8.3 Reconnaissance des organismes sans buts lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des OBNL adoptée par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et les locataires du centre communautaire jeunesse, concernant les loyers;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations formulées par la directrice des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la direction générale à l'effet d'établir les montants de soutien financier aux OBNL selon les critères en place dans la politique en vigueur, invitant du même coup le conseil à revoir les critères de la politique s'il désire y apporter des modifications;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître les organismes suivants et d'autoriser le versement de l'aide financière accordée:

ORGANISMES RECONNUS	MONTANT ACCORDÉ
Maison des jeunes le SPOTH	2 250 \$
Les Girouettes	2 750 \$
Le cercle des fermières	1 250 \$
Grains de soleil Côte-Nord	1 500 \$
Carrefour Familial	1 250 \$
Club de l'âge d'or	500 \$
Télévision régionale de la péninsule	500 \$
Commission des loisirs	500 \$
Table de concertation jeunesse de CAO	750 \$
Rodéo Bikes	Gratuité de matériel et de services

Rés. no

8.4 Acceptation de la liste des déboursés



N° de résolution
ou annotation

2020-025

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, en main propre en date du 10 février 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 14 janvier 2020 et le 9 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 73 chèques présentés pour un montant de 137 691.69 \$.

**Rés. no
2020-026**

8.5 État des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 et suivants du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la politique municipale concernant la perception et le recouvrement des taxes;

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales, déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'approuver l'état déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier
- ii. D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre, au plus tard le 19 mars 2020, un extrait de cet état à la MRC de Manicouagan pour que les immeubles y apparaissant et n'ayant pas acquitté leur créance envers la Municipalité, dont le solde est supérieur à 500,00 \$, soient vendus pour défaut de paiement des taxes.

**Rés. no
2020-027**

8.6 Demande d'aide financière - La Municipalité de Ragueneau;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par La Municipalité de Ragueneau pour l'opération du bureau d'accueil touristique pour l'été 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 2 500 \$, à La Municipalité de Ragueneau pour l'opération du bureau d'accueil touristique pour l'été 2020.
- ii. De financer cette dépense par affectation à l'excédent de fonctionnement de la municipalité.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. no
2020-028

9.1 Disposition du traineau d'évacuation

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis au conseil par le directeur du service de sécurité incendie dans le dossier cité en exergue;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Yoland Émond il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance.

Rés. no
2020-029

9.2 Résolution d'intention concernant la conclusion d'un bail de location - LA DISTILLERIE QUÉBEC NORTH SHORE DISTILLERY INC.

CONSIDÉRANT la présentation faite par LA DISTILLERIE QUÉBEC NORTH SHORE DISTILLERY INC. concernant son projet de production d'un whiskey mettant en valeur les saveurs uniques de notre région;

CONSIDÉRANT la demande de LA DISTILLERIE QUÉBEC NORTH SHORE DISTILLERY INC. pour louer une partie de la centrale Outardes 1, afin d'y entreposer ses barils de whiskey en vue de leur vieillissement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes confirme son appui au projet de LA DISTILLERIE QUÉBEC NORTH SHORE DISTILLERY INC.
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes confirme son intention de conclure avec LA DISTILLERIE QUÉBEC NORTH SHORE DISTILLERY INC., un bail visant la location d'une partie de la centrale Outardes 1 aux fins d'entreposage et de vieillissement de sa production de whiskey.
- iii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes autorise LA DISTILLERIE QUÉBEC NORTH SHORE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

DISTILLERY INC. à produire les demandes de permis, certificats ou autorisations nécessaires à l'utilisation d'une partie de la centrale Outardes 1 en vue d'y entreposer sa production..

**Rés. no
2020-030**

9.3 Formation d'un comité de travail - pour la planification stratégique de la municipalité

Formation du comité de travail – pour la planification stratégique de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail doit être formé afin de produire un rapport de recommandation au conseil sur cette question;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité pour la planification stratégique de la municipalité soit formé des personnes suivantes :
 - 2 membres du conseil municipal, soit M. Yoland Émond et M. Pierre Langlois;
 - 1 membre de la direction, soit M. Rick Tanguay;
 - 1 membre du personnel de la municipalité, soit Mme Caroline Hovington;
 - 1 membre issu du monde communautaire, à déterminer suite aux appels de candidatures;
 - 1 membre issu de la communauté d'affaires, à déterminer suite aux appels de candidatures;
 - 1 membre résident de la communauté; à déterminer suite aux appels de candidatures.

**Rés. no
2020-031**

9.4 Mandat pour services juridiques

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un avocat pour procédure de saisie-exécution de l'immeuble sis au 220 rue Vallilée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$, pouvant être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater Me Cain Lamarre SENCRL à représenter la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes, pour procédure de saisie-exécution de l'immeuble sis au 220



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

rue Vallilée.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Présentation de Grains de Soleil Côte-Nord - Le mois de la bienveillance, pour contrer la maltraitance

La coordonnatrice de Grains de Soleil Côte-Nord présente aux membres du conseil municipal les actions prises par son organisation afin de promouvoir la bienveillance envers les enfants et ainsi contrer la maltraitance envers les enfants, qui fait présentement l'objet de statistiques alarmantes dans notre milieu.

Elle remet aux membres du conseil une liste d'actions que la municipalité peut poser afin de promouvoir la bienveillance.

Rés. no
2020-032

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no
2020-033

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h38.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation